

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3239/T.P.

Astrida, le 21 novembre 1950.-

Objet:

Ravitaillement chantier
routier d'Ibanda.-



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Office du Café Indigène du Ruanda-Urundi met à la disposition du territoire treize tonnes de haricots à prendre au centre de stockage de Kayanza, pour livraison au chantier routier d'Ibanda.

Suite à notre accord, je vous charge d'effectuer le transport au tarif normal. Veuillez me faire savoir d'urgence vos conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur BASHIR AHMED
Transporteur
KIREHE .-